

**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU KREIZ BREIZH**

| | |
|-------------------------------|--------------------|
| Nombre de membres : 34 | |
| Nombre de votants | |
| Présents | Procuration |
| 29 | 1 |

| |
|-------------------------------|
| Date de la convocation |
| 3 avril 2019 |

| |
|---|
| Acte rendu exécutoire après transmission en Sous-Préfecture le 18 Avril 2019 |
|---|

| |
|---|
| et publication le 18 Avril 2019 |
|---|

L'an deux mille dix-neuf, le 11 avril à 17 heures 30,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni à la Cité Administrative de Rostrenen, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Jean-Yves Philippe, Président en exercice

PRESENTS : Jean-Yves Philippe – Michel André – Luc Carité – Joël Chevalier – Christian Jouan – Fabienne Perrot – Michel Jan – Christian Henneteau – Jean-Yves le Guyader – Laurent le Corre – Lionel Gainon – Pascal Not – Rolande le Borgne – Alain Marzin – Patrick Lijeour – Michel Connan – Bernard Rohou – Monique Pasco – Alain Guéguen – Gwénaëlle Trubuilt – Nolwenn Burlot – Réjane Boscher – Alain Rolland – Jean-Paul le Boedec – Georges Galardon – Jacques Troël – Christiane Bernard – Daniel le Caër – Claude Bernard

Monsieur Mathieu Geffroy donne procuration à Monsieur Jean-Yves Philippe

**Signature d'une convention avec LCBC pour la mise en œuvre de la stratégie territoriale
2019-2024 sur le Bassin Versant (sous-bassins du Sulon et du Daoulas)**

Considérant la délibération du conseil communautaire en date du 19 juillet 2018,

- approuvant les termes de la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec Loudéac Communauté Bretagne Centre, pour la mise en œuvre du programme milieux aquatiques sur les sous bassins versants du Sulon et Daoulas, pour l'année 2018
- autorisant le Président ou son représentant à signer la présente convention et tout document relatif à cette décision.

Le Président informe les membres du conseil communautaire qu'à la suite de cette décision, Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC) a recruté un technicien depuis le mois de septembre 2018, afin de préparer le futur contrat à signer avec l'ensemble des co-financeurs et des différents partenaires.

Le Président rappelle également que sur le bassin versant du Blavet, les actions menées concernent les sous-bassins du Sulon, du Daoulas, du Poulancre et du Lotavy, sous-bassins versants considérés comme prioritaires au vu des enjeux liés à reconquête de la qualité de l'eau.

Concernant les sous-bassins du Sulon, du Daoulas et du Poulancre, le Président informe le conseil communautaire que Loudéac Communauté Bretagne Centre a décidé, dans le cadre de la prise de compétence GEMAPI, de mener les actions milieux aquatiques en régie sur son territoire.

Il est, dès lors apparu pertinent, au vu de la cohérence hydrographique sur ces sous bassins prioritaires, que le technicien de LCBC, en charge de ces actions intervienne sur l'ensemble du territoire.

Cette organisation a été validée par l'ensemble des co-financeurs, et notamment par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, qui a, considérant ses possibilités financières, décidé de cibler ses aides vers les secteurs prioritaires.

Le Président précise que dans la continuité de ce travail préparatoire, une stratégie territoriale a été élaborée et présentée en comité de pilotage le 20 mars dernier.

Il convient aujourd'hui que les EPCI concernés valident cette stratégie de territoire, pour les bassins versants de l'Oust – Lié – Sulon – Daoulas – Poulancre – pour la période 2019 – 2024 (6 années).

Cette stratégie de territoire, qui sera présentée aux co-financeurs, fin avril 2019, définit le territoire et ses enjeux, les objectifs de bon état des masses d'eau prioritaires, les stratégies d'actions. Avec la feuille de route, elle précise également la gouvernance du contrat, les moyens humains affectés, les modalités de suivi et d'évaluation des actions.

Après validation de cette stratégie territoriale, des conventions entre LCBC et les EPCI préciseront les modalités de financement.

Ces conventions feront l'objet d'un travail préparatoire en concertation entre les EPCI. Une première approche financière, concernant l'animation a toutefois été établie fixant à environ 6 300 € par an la participation de la Communauté de Communes du Kreiz-Breizh pour les trois prochaines années. 2019 à 2021.

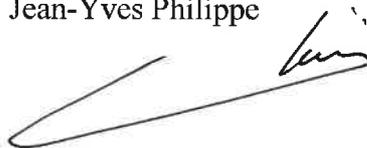
Les travaux liés au volet milieux aquatiques seront définis dans le courant de l'année et feront l'objet d'une convention spécifique entre LCBC et la CCKB, avant la fin de l'année 2019.

Après en avoir délibéré,
le conseil communautaire,
A l'unanimité,

APPROUVE la stratégie territoriale, annexée à la présente délibération, et proposée par Loudéac Communauté Bretagne Centre, concernant les bassins versants de l'Oust – Lié – Sulon – Daoulas – Poulancre – pour la période 2019 – 2024 (6 années), ainsi que la feuille de route inhérente.

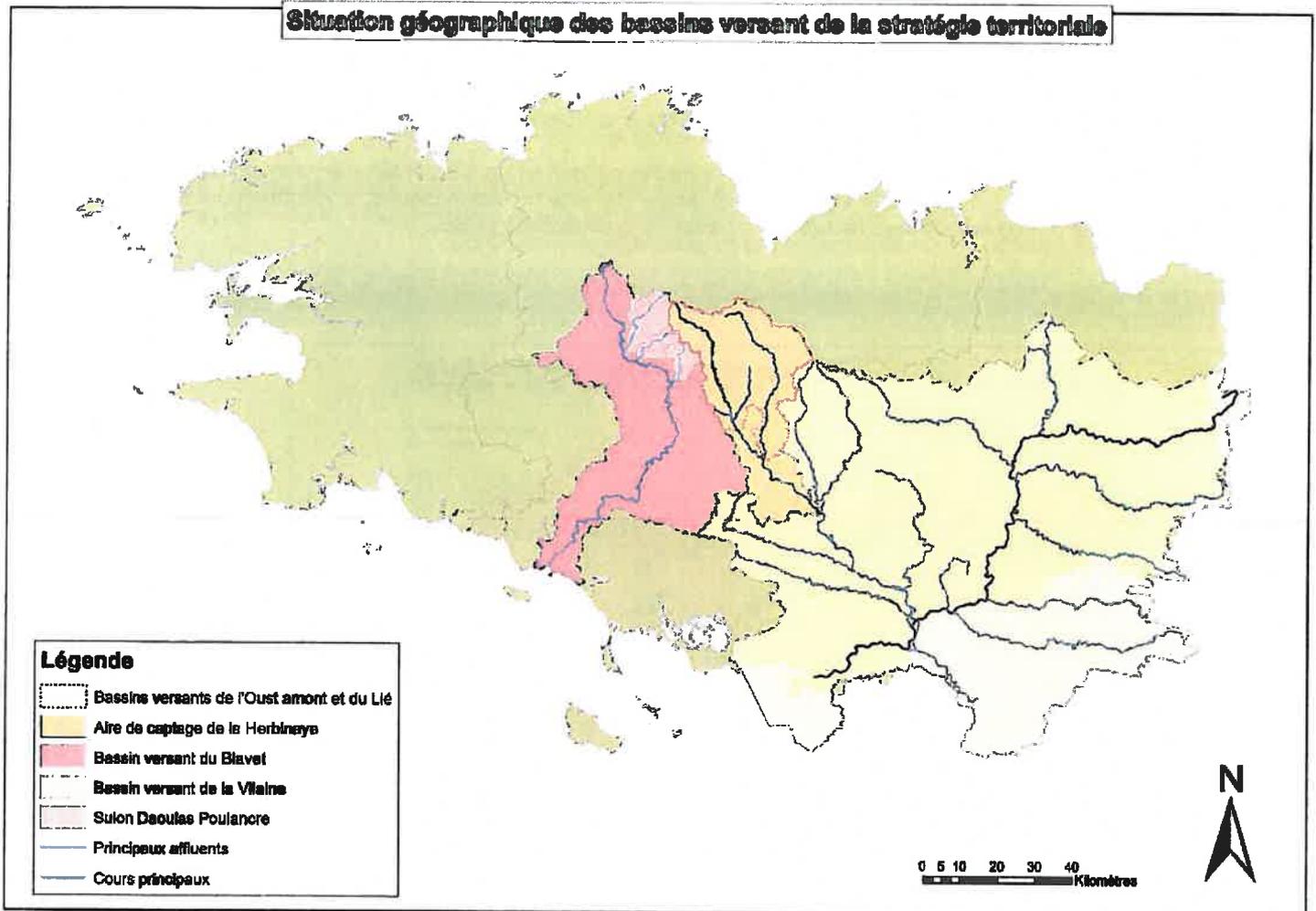
AUTORISE le Président à engager toutes discussions avec l'ensemble des partenaires concernés en vue d'élaborer les conventions qui préciseront les modalités de mise en œuvre de cette stratégie de territoire.

Le Président,
Jean-Yves Philippe



Stratégie de territoire LCBC Bassins versants Oust-Lié-Sulon-Daoulas-Poulancre 2019-2024 (6 ans)

Situation géographique des bassins versant de la stratégie territoriale



Partenaires :



Stratégie territoriale 2019-2024



1 – Préambule

Depuis le 1^{er} janvier 2018, Loudéac Communauté Bretagne Centre (LCBC) a la compétence obligatoire « Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations » (GEMAPI) et la compétence optionnelle de « Protection et mise en valeur de l'environnement », notamment la préservation et l'amélioration de la qualité de l'eau et les actions de protection et/ou de sensibilisation à la protection de l'environnement.

LCBC portait le contrat de territoire 2014-2018 sur l'Oust et le Lié et le Syndicat mixte de Kerne Uhel (SMKU) celui du Blavet costarmoricaïn. Une évaluation a permis de conclure à la nécessité de poursuivre et de renforcer les actions sur certaines masses d'eau dégradées sur l'Oust amont Lié et sur 3 masses d'eau du Blavet costarmoricaïn (Sulon, Daoulas, Poulancré) situées à plus de 54 % sur le périmètre de LCBC. Le reste des masses d'eau du Blavet costarmoricaïn sont en bon voire très bon état.

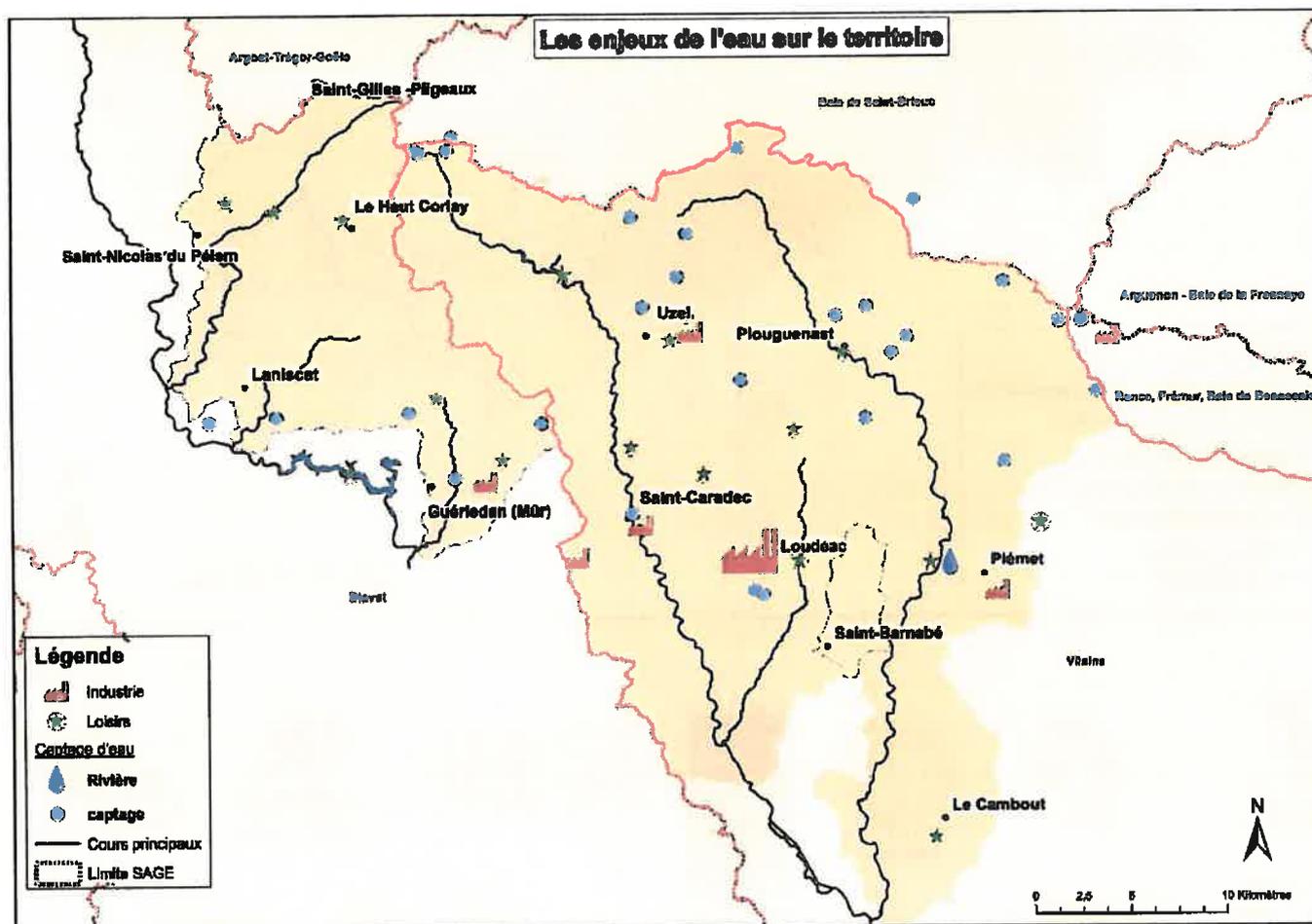
La proposition de LCBC de porter les actions sur les 3 masses d'eau Sulon, Daoulas, Poulancré conjointement à celles envisagées sur l'Oust amont-Lié a été validée localement et accueillie très favorablement suite à l'absence de technicien milieux aquatiques et bocage sur le périmètre du Blavet et donc en l'absence d'action sur le volet milieux. Il est à noter que le territoire d'actions de la présente stratégie, bien que partiellement sur 2 SAGE, est en continuité géographique, hydrographique et occupation du sol et ne laisse pas de masse d'eau en état moins que bon orpheline : la cohérence hydrographique est ainsi préservée.

Le reste du périmètre du Blavet Costarmoricaïn, hors contractualisation avec l'agence de l'eau, devrait faire l'objet d'un projet de valorisation du bon état, de travail sur son maintien et sur la biodiversité par le SMKU

La stratégie 2019-2024 a été construite sur la base d'éléments et d'objectifs partagés par les acteurs du territoire.

Elle s'attachera à mettre en œuvre de la transversalité entre les actions et les différentes thématiques (agricole – bocage – milieux aquatiques...). De même, une transversalité entre les enjeux économiques, environnementaux, petit-grand cycle de l'eau, et tous autres enjeux sera recherché au sein de la collectivité LCBC.

2 – Le territoire et ses enjeux

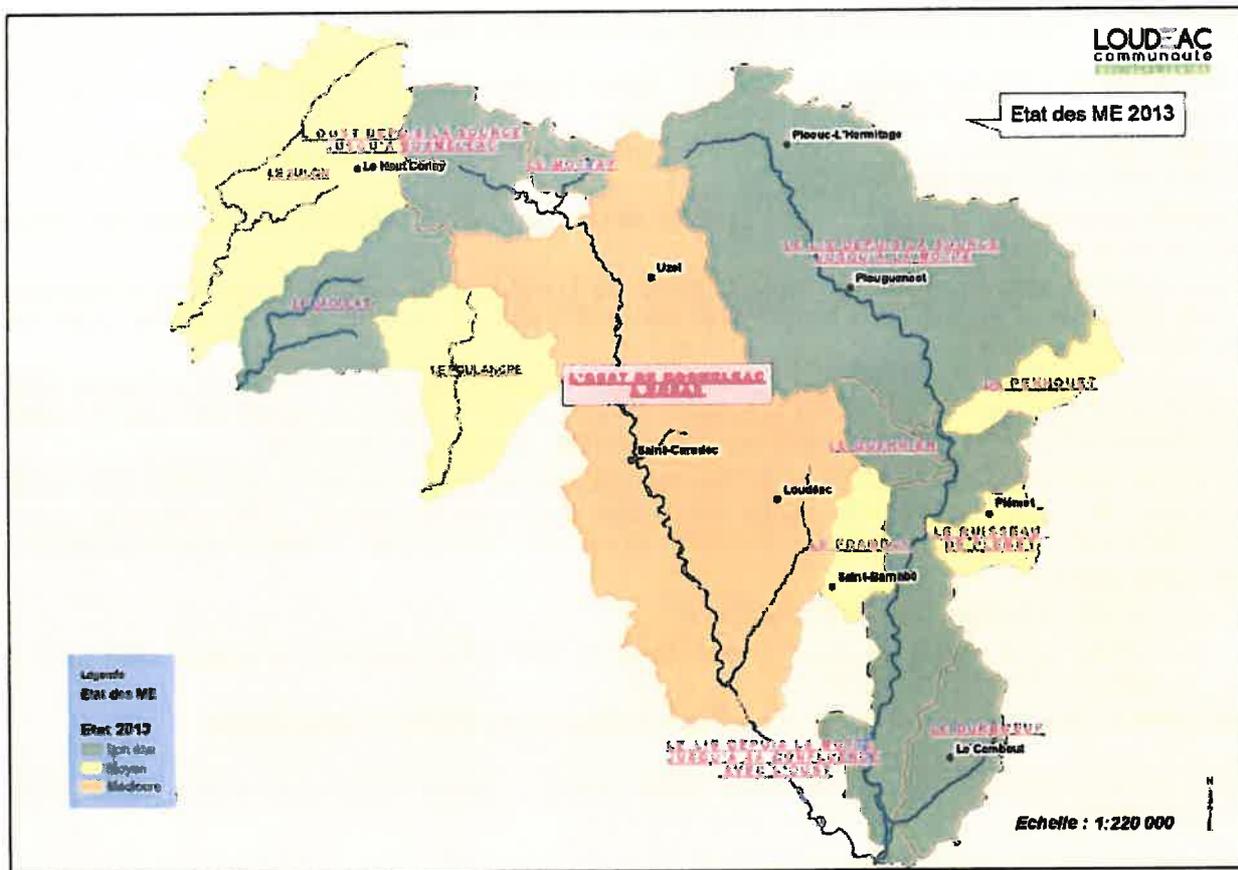


Situé dans les Côtes d'Armor, le périmètre de la stratégie se caractérise comme suit :

- Une surface de 1 005 km² (Oust Lié : 755 km² ; Sulon Daoulas Poulancré : 250 km²) et environ 1 500 km de cours d'eau. Le paysage, dominé par le bocage à l'amont, est plus ouvert à l'aval
- 50 000 habitants répartis sur 39 communes rurales (dont la plus importante Loudéac 10 000 hab), regroupées en 4 EPCI dont la plus importante est LCBC.
- L'activité agricole avec environ 1 225 exploitations de plus de 5 ha est principalement tournée vers l'élevage et des zones de cultures annuelles et légumes.
- Tissu industriel agroalimentaire conséquent centré sur Loudéac avec également des sites d'importance sur Trévé, Guerlédan et Plémet. Cette activité n'est pas sans impact sur les cours d'eau récepteurs : Oust, ruisseau de Plémet et Poulancré.
- 2 aires d'alimentation de captages d'eau stratégique pour l'alimentation en eau potable et prioritaires au titre du SDAGE 2016-2021 pour la lutte contre la pollution diffuse par les nitrates et les pesticides : celle du captage de Pont-Querra à Plémet et celle de la Herbinaye à Gullac (56). 15 captages souterrains
- Le lac de Guerlédan, dont le Sulon et le Daoulas sont contributeurs, visé par la disposition 3B1 du SDAGE (réduction de l'érosion pour lutter contre les phénomènes d'eutrophisation). Cette retenue a un usage hydroélectrique, récréatif et joue un rôle de réserve en eau pour l'alimentation en eau potable du Morbihan.
- Les autres usages :
 - activité pêche sur l'ensemble du territoire
 - activité loisirs : lac de Guerlédan, plan d'eau de Bosméléac (baignade et autres), base sport nature (kayac) à Plouguenast et Plémet
- Les exutoires des 2 SAGE sont concernés par des problématiques d'eutrophisation littorale

Le périmètre d'action comprend 10 masses d'eau « cours d'eau », 1 masse d'eau « plan d'eau » et partiellement 2 masses d'eau souterraines

| Code ME | Nom ME | Objectif du bon état | Etat écologique 2013 |
|-----------|---------------------------|----------------------|----------------------|
| FRGR0126a | Oust amont Bosméléac | 2021 | Bon |
| FRGL015 | Retenue de Bosméléac | 2021 | Médiocre |
| FRGR0126c | Oust de Bosméléac à Rohan | 2027 | Mauvais |
| FRGR0130 | Lié jusqu'à la Motte | 2015 | Bon |
| FRGR0131 | Lié de la Motte à l'Oust | 2015 | Bon |
| FRGR1266 | Durboeuf | 2027 | Bon* |
| FRGR1304 | Frameux | 2027 | Moyen |
| FRGR1315 | Querrien | 2015 | Bon |
| FRGR1317 | Ruisseau de Plémet | 2015 | Moyen |
| FRGR1347 | Penhouet | 2015 | Moyen |
| FRGR1383 | Mottay | 2027 | Bon |
| FRGR0096 | Sulon | 2015 | Moyen |
| FRGR0099 | Poulancré | 2021 | Moyen |
| FRGR0098 | Daoulas | 2015 | Bon |
| FRGG116 | Oust | 2015 | Bon |
| FRGG010 | Blavet | 2015 | Bon |



La nouvelle évaluation des masses d'eau en cours pour l'état des lieux du prochain SDAGE laisse supposer que :

- La masse d'eau du « Penhouët » pourrait basculer en bon état.
- La masse d'eau du « ruisseau de Piémet » pourrait passer en bon état mais une vigilance sera apportée à l'évolution de l'indice I2M2 de cette masse d'eau subissant des pressions liées à des pollutions ponctuelles susceptibles d'être réduites par l'amélioration de la fiabilité de la collecte eaux usées de la commune de Piémet.
- La masse d'eau du « Durboeuf », suite à des analyses physico-chimiques pourrait passer en état moyen sur le paramètre nitrates.
- La masse d'eau du « Lié depuis la Motte » pourrait elle aussi passer en état moyen à cause de la qualité biologique.
- La masse d'eau de « l'Oust de Bosméléac à Rohan » pourrait passer de médiocre à mauvais sur l'indice poisson et le phosphore.
- La masse d'eau du Sulon pourrait passer en limite du bon état avec un besoin de conforter cette amélioration encore trop fragile des indices biologiques
- Le Mottay est en bon état mais il existe une réelle pression continuité et morphologique.

Le Daoulas en bon état est malgré tout impacté par des problématiques d'hydrologie, d'altérations morphologiques (recalibrage) et de continuité non identifiées dans l'évaluation des masses d'eau.

| code de la masse d'eau | Nom de la masse d'eau | Date d'évaluation | Etat écologique de la ME | | | | | | | | paramètres d'évaluation |
|------------------------|---|-------------------|--------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|----------------|---------------------------|----|----------------------------------|
| | | | 2006-2007 | 2007-2008 | 2008-2009 | 2009-2010 | 2010-2011 | 2011-2012-2013 | 2014-2015-2016 non validé | | |
| FRGR0126a | L'OUST ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA RETENUE DE BOSMELEAC | 2015 | | | | | | | | | / |
| FRGR0126c | L'OUST ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA RETENUE DE BOSMELEAC JUSQU'A ROHAN | 2027 | | | | | | | | | IBD, IBMR, IPR, COD, PO4, Pt |
| FRGR0130 | LE LIÉ ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA MOTTE | 2015 | | | | | | | | | / |
| FRGR0131 | LE LIÉ DEPUIS LA MOTTE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUST | 2015 | | | | | | | | | IBMR, IPR |
| FRGR1266 | LE DURBOEUF ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LIÉ | 2015 | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | NO2 |
| FRGR1304 | LE FRAMEUX ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LIÉ | 2021 | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | I2M2, IPR, NO2 |
| FRGR1315 | LE QUENRIEN ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LIÉ | 2015 | | | | | | | | | / |
| FRGR1317 | LE RUISSEAU DE PIÉMET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LIÉ | 2021 | | | | | | | | | I2M2 |
| FRGR1347 | LE PENHOÛET ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC LE LIÉ | 2021 | | | | | | | | | IPR |
| FRGR1383 | LE MOTTAY ET SES AFFLUENTS DEPUIS LA SOURCE JUSQU'A LA CONFLUENCE AVEC L'OUST | 2021 | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | \$ | / |
| FRGR0096 | LE SULON | 2021 | | | | | | | | | IBD, IBMR, (IPR limite bon état) |
| FRGR0098 | LE DAULAS | 2015 | | | | | | | | | |
| FRGR0099 | LE POULANCRE | 2021 | | | | | | | | | IBD, COD, Pt |

Les programmes d'action précédemment menés, depuis 1995 sur l'amont de la prise d'eau du Lié, depuis 2001 sur l'ensemble de l'Oust amont Lié et 2010 sur la partie Blavet en complément de la réglementation, ont permis une diminution des teneurs en nitrates en particulier aux prises d'eau de Plémet et de la Herbinaye (d'une moyenne 60 mg/l en 1998 à 40 mg/l environ en 2017). Une vigilance est nécessaire pour pérenniser ces résultats quelque soit l'hydrologie. De même, si les teneurs en nitrates des 3 cours d'eau du Blavet Costarmoricaïn respectent maintenant le bon état, un léger effort reste à faire pour respecter durablement les objectifs de Q90 fixés par masse d'eau par le SAGE Blavet pour les enjeux d'eutrophisation littorale.

| Valeurs de Q90 (mg/l) | Objectif SAGE Blavet | 2015 | 2016 | 2017 |
|-----------------------|----------------------|------|------|------|
| Sulon | 34 | 36 | 36 | 36 |
| Daoulas | 27 | 28 | 32 | 26 |
| Poulancré | 22 | 28 | 30 | 26 |

Par ailleurs, des disparités entre sous-bassins versants existent toujours et les teneurs stagnent au-dessus des 50 mg/l pour certains.

Concernant les produits phytosanitaires, si des améliorations ont été constatées au fil des précédents programmes, la problématique persiste aux prises d'eau et sur l'ensemble des cours d'eau du bassin versant avec en particulier des herbicides maïs racinaires rémanents (dont s-métolachlore, mésotrione, diméthénamide-p, ...) et des molécules utilisées sur les légumes industriels (pois, haricots...), également retrouvées régulièrement.

Les teneurs en phosphore sont supérieures à la limite du bon état sur 2 masses d'eau, le Poulancré et l'Oust « de Bosméléac à Rohan » ; cette dernière est d'ailleurs prioritaire sur ce paramètre dans le SAGE Vilaine. Sur ces 2 masses d'eau, les marges de progrès principales ont été identifiées sur les rejets des systèmes épuratoires mais des zones d'érosion des sols amplifient l'impact des rejets ponctuels. Le phénomène naturel d'érosion des sols a été aggravé au fil des décennies par la modification de l'aménagement de l'espace rural, par certaines pratiques agricoles et non agricoles. Limiter cette érosion, c'est aussi assurer la pérennité de la production d'eau potable en qualité, limiter l'arrivée de pesticides dans l'eau, améliorer la qualité des cours d'eau...

Les teneurs en phosphore sur le Sulon et le Daoulas respectent les limites du bon état mais l'effort à déployer pour réduire les flux de phosphore alimentant le lac de Guerlédan est encore important. Ces masses d'eau sont donc prioritaires pour la lutte contre l'érosion.

3 - Enjeux

Les enjeux auxquels la présente stratégie va s'attacher à répondre par la poursuite des actions déjà engagées et/ou la mise en œuvre de nouvelles actions, sont les suivants :

- **Le respect durable de la qualité des eaux brutes en nitrates des Aires d'Alimentation de Captage de Plémet/Pont Querra et de la Herbinaye,**

- **La réduction des flux d'azote aux exutoires pour limiter les phénomènes d'eutrophisation des estuaires de la Vilaine et du Blavet.**

- **la réduction des transferts de phosphore :**

- sur l'Oust de Bosméléac à Rohan et sur le Poulancré pour l'atteinte du bon état de ces masses d'eau
- sur le Sulon et le Daoulas contributeurs de Guerlédan pour réduire les phénomènes d'eutrophisation de ce plan d'eau.

en complément des efforts restant à mener sur l'optimisation et la fiabilisation des systèmes d'assainissement de collectivités et d'industriels

- **la réduction des teneurs en produits phytosanitaires sur l'ensemble du périmètre et en priorité à l'amont des prises d'eau.**

- **l'amélioration de la morphologie sur les cours d'eau dont les indices biologiques sont dégradés ou encore fragiles. Quelques opérations d'amélioration de la continuité sont également à mener.**

4- Objectifs

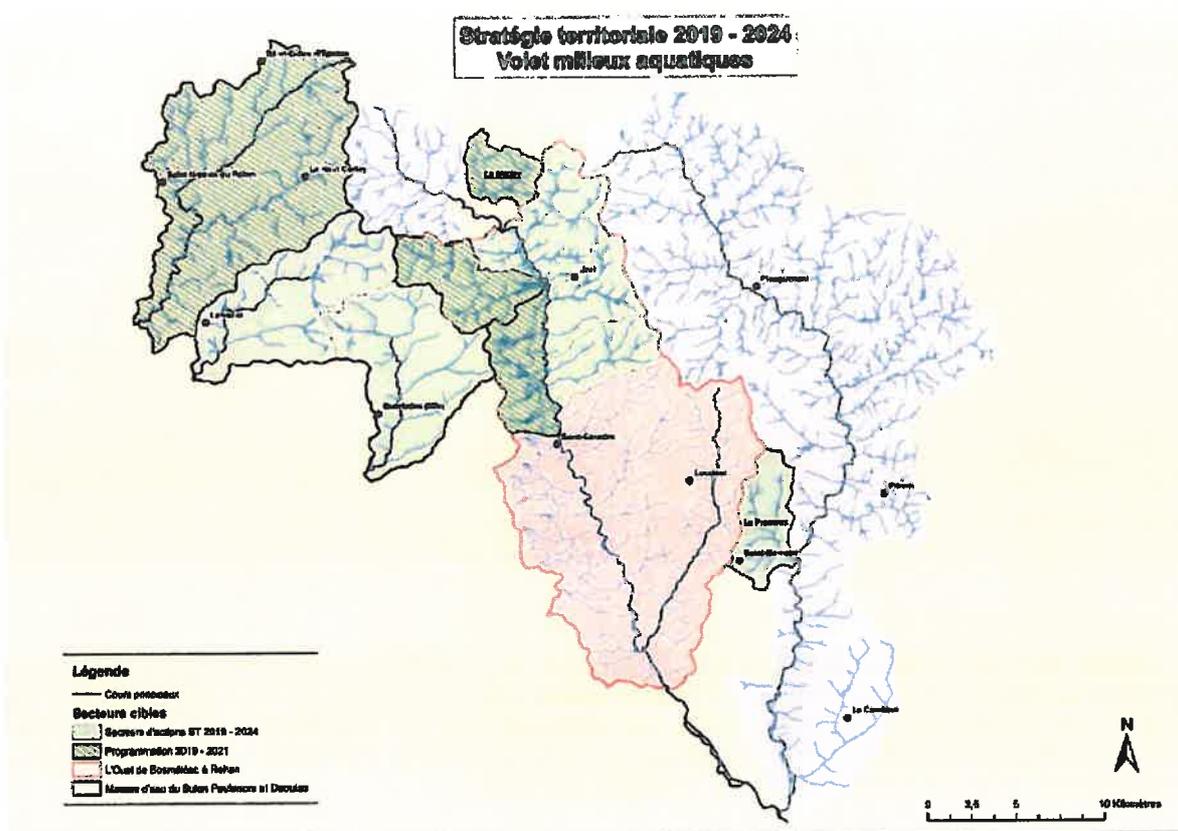
Les actions visent à atteindre le bon état des masses d'eau fixé par le SDAGE, ainsi que les objectifs quantifiés des SAGE Vilaine et Blavet. A partir des résultats d'analyses d'eau, de l'évaluation du précédent contrat et des objectifs du SDAGE, du PAOT et des Sage(s), les objectifs et la localisation prioritaires des actions ont été définis dans le tableau ci-après.

| Paramètres | Objectifs qualité des eaux et des milieux du C.FBV 2019 - 2024 (Cl. SAGE) | Objectifs et localisation prioritaire des actions du C.FBV 2019 - 2024 |
|------------------------------------|--|--|
| Nitrates | <p>Oust et Lié < 50 mg/l eau potable Q90 < 40 mg/l</p> <p>Sulon Q90 ≤ 34 mg/l en Q90</p> <p>Daoules Q90 ≤ 27 mg/l en Q90</p> <p>Poulancre Q90 ≤ 22 mg/l</p> | <p>Réduire les pressions azotées et amélioration des pratiques</p> <p>Captage Herbinaye cours d'eau restant supérieurs à Q90 40 mg/l (Léry - Quilmin - Dreny - Blaye - Ville audrain - Kerbiguet - Gouézo)</p> <p>Sulon - Daoules - Poulancre</p> <p>Poulancre mesure nitrates 2017 paramètre « déclassant » selon analyse AELB</p> |
| Pesticides | <p>Pour chaque prélèvement</p> <p>-SAGE Vilaine < 0,1 µg/l pour chaque molécule < 0,5 µg/l total pesticides</p> <p>- SAGE Blavet 95 % des prélèvements < 0,1 µg/l pour chaque molécule < 0,5 µg/l total pesticides</p> | <p>-Lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement par création de linéaires antiérosifs</p> <p>-Améliorer les pratiques de réduction des pesticides avec les différents acteurs sur les molécules les plus problématiques (AMPA, métaldehyde, herbicides Mais dont s-métolachlore + produits légumes indus)</p> <p>Tous les bassins versants</p> <p>SAGE Blavet priorité Sulon</p> |
| Phosphore | <p>- SAGE Blavet Q90 < 0.2 mg/l de Pt</p> | <p>-Lutter contre l'érosion des sols par création linéaires antiérosifs + aménagements parcellaires + protection du bocage</p> <p>-Améliorer les pratiques agronomiques et culturales</p> <p>Oust de Bosméléac à Rohan Lié (commune du Mené) - cohérence avec la stratégie Arguenon et Rance Poulancre Sulon et Daoulas car alimentent directement le lac de Guéledan</p> <p>Restauration de la morphologie des cours d'eau dégradés, des zones humides et de la continuité écologique</p> <p>Oust de Bosméléac à Rohan Framoux (travaux déjà réalisés mais à suivre) Sulon - Poulancre (+Daoulas)</p> |
| Qualité Biologique des cours d'eau | Bon état | |

5- Stratégie d'actions

Les actions prévues sont :

- la poursuite de la **coordination et l'animation générale du contrat, le suivi qualité des eaux** (dans le cadre du protocole régional et en concertation avec les autres réseaux existants : Département, AELB, ...).
- La **poursuite des actions d'amélioration des pratiques agricoles** (diagnostics et accompagnements individuels, animation de petits groupes, actions collectives) centrées sur la réduction des fuites de nitrates sur les sous-bassins dégradés, le changement des pratiques phytosanitaires au champ et la lutte contre le ruissellement et l'érosion de sols et la réduction des contacts parcelles/cours d'eau. La mobilisation de l'ensemble des prescripteurs agricoles est requise. Un travail avec la filière légumes doit être mené.
- Une **nouvelle action « Inventaire participatif des zones érosives »** sera d'abord testée en concertation avec les autres maîtres d'ouvrage, sur la commune du Mené, en lien avec les bassins versants de l'Arguenon et de la Haute-Rance (commune est à cheval sur ces 3 bassins versants). En parallèle, un travail sera à mener avec les municipalités où les zones érosives sont importantes, pour y étendre cette approche. Les techniciens bocage, milieu aquatique et agricole seront associés à la démarche. Cette approche participative communale a pour objectif de stimuler les projets de création d'obstacles à l'érosion sur des secteurs où les démarches individuelles atteignent leurs limites par manque de motivation des agriculteurs.
- la mise en œuvre **d'actions bocage** qui relèvent, à ce jour, du programme Breizh Bocage.



Ce plan d'action vient compléter et encadrer l'ensemble des actions menées sur le territoire parmi lesquelles on peut citer les MAE, Breizh bocage, le PCAE, le programme Ecophyto, et l'amélioration des systèmes d'assainissement prioritaires

➤ Les acteurs

Les maîtres d'ouvrage ont été définis pendant l'élaboration de cette stratégie.

| Thématique d'actions | Maitrises d'ouvrage 2019-2024 |
|--|--|
| Animation générale | LCBC |
| Actions collectives agricoles | |
| Suivi qualité eaux | |
| Actions milieux aquatiques | Chambre régionale agri. |
| Actions individuelles agricoles | |
| Actions collectives et individuelles | CEDAPA – GAB |
| Actions milieux aquatiques – suivi indicateurs | FDPMA |
| Actions bocage | LCBC pour le périmètre stratégie (Oust et Lié + communes LCBC – Blavet) |

Le porteur de projet est Loudéac Communauté Bretagne Centre. Il coordonne les actions du contrat et il est maître d'ouvrage de l'animation générale, du suivi qualité des eaux, des actions agricoles collectives (prestations), des actions bocage et milieux aquatiques relevant de l'exercice de la compétence GEMAPI. LCBC est maître d'ouvrage pour la Communauté de Communes du Kreizh Breizh (CCKB), Lamballe Terre et Mer Agglomération (LTM) et Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA). Une convention définira les modalités de financement, comme pour les années précédentes.

Le GAB et le CEDAPA interviennent en complément, sous leur propre maîtrise d'ouvrage, pour certaines actions agricoles.

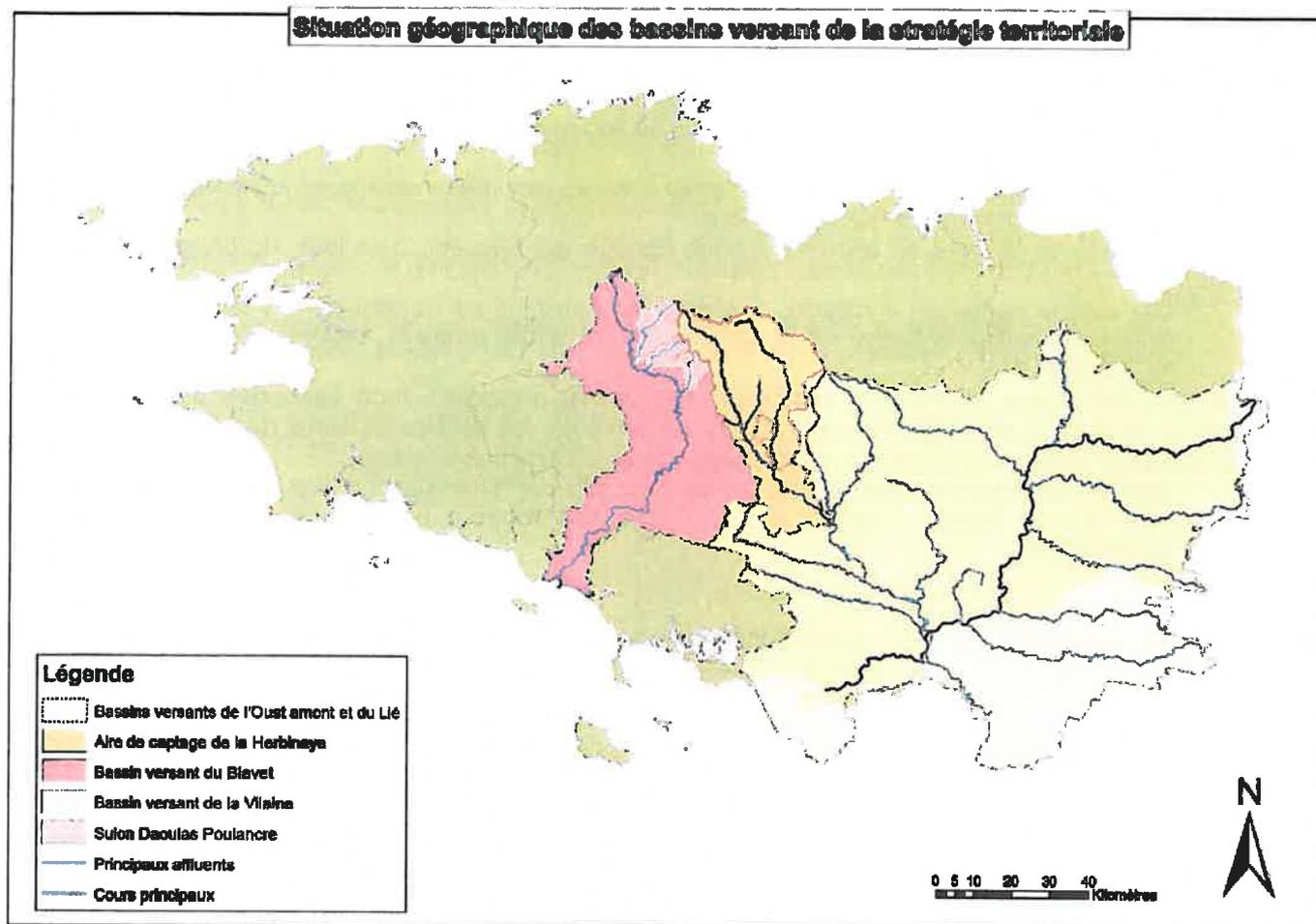
La Chambre régionale d'agriculture est maître d'ouvrage du volet actions agricoles individuelles.

La FDPPMA est maître d'ouvrage des actions de suivis des indicateurs biologiques.

Sont également associés les élus communaux et intercommunaux, les agriculteurs, les associations locales telles que les APPMA.

Feuille de route
Bassins versants Oust-Lié-Sulon-Daoulas-Poulancre
2019-2024 (6 ans)

Situation géographique des bassins versant de la stratégie territoriale



Partenaires :



Le plan d'actions du contrat consiste à répondre aux enjeux stratégiques des bassins versants de l'Oust, du Lié, du Sulon, Poulancre et Daoulas décrits dans la stratégie, notamment au travers :

- De la poursuite de la coordination et animation générale du contrat, d'actions d'amélioration des pratiques agricoles et du suivi qualité des eaux, coordonnées par le porteur du contrat. Une attention particulière sera portée pour atteindre les objectifs sur les masses d'eau dégradées et le respect des objectifs fixés dans le cadre du Captage grenelle herbinaye. La Chambre régionale d'Agriculture portera le volet individuel d'amélioration des pratiques agricoles. Le CEDAPA et le GAB d'Armor mènent des actions individuelles et collectives agricoles en complément des actions sous maîtrise d'ouvrage de LCBC et en concertation avec lui.
Ces actions répondent à l'enjeu « la qualité des eaux et la lutte contre la pollution » du 11ème programme de l'agence l'eau.
- De la poursuite d'actions du volet milieux aquatiques relevant de la compétence GEMAPI pilotées par les EPCI : restauration de la qualité hydromorphologique des masses d'eau dégradées au travers de l'amélioration de la connectivité des cours d'eau et des zones humides (remise en talweg,...), de la continuité longitudinale des rivières, de la restauration des cours d'eau, de la poursuite de l'action franchissement et abreuvement, de la continuité écologique et sédimentaire, travailler sur les contacts parcelles agricoles/cours d'eau...
Ces actions répondent aux objectifs de l'enjeu « qualité des milieux aquatiques et biodiversité associée » du 11ème programme de l'agence de l'eau.
- De la poursuite de la mise en œuvre d'actions bocage qui relèvent, à ce jour, du programme Breizh Bocage.
Ces actions répondent à l'objectif « réduire les transferts par l'aménagement des parcelles et des bassins versants » de l'enjeu « la qualité des eaux et la lutte contre la pollution » du 11ème programme de l'agence l'eau.
- Une première action « inventaire participatif des zones érosives » sera concertée avec les autres porteurs de contrat, sur la commune du Mené, en lien avec les bassins versants de l'Arguenon et de la Haute-Rance puisque la commune est à cheval sur ces 3 bassins versants.
Cette action répond à l'objectif « réduire les transferts par l'aménagement des parcelles et des bassins versants » de l'enjeu « la qualité des eaux et la lutte contre la pollution » du 11ème programme de l'agence l'eau.

Ce plan d'actions vient compléter et encadrer l'ensemble des actions menées sur le territoire parmi lesquelles on peut citer les MAE, Breizh bocage, le PCAE, le programme Ecophyto, ...

Des actions complémentaires, non définies à ce jour, pourront être menées dans un objectif de préservation de la biodiversité et de la qualité des eaux et la lutte contre la pollution.

Compte tenu de la problématique phosphore sur certaines masses d'eau, des travaux d'amélioration de l'assainissement collectif et industriels sont nécessaires. LCBC aura la compétence assainissement au 1^{er} janvier 2020, des transversalités seront nécessaires. Cf liste des systèmes d'assainissement prioritaires (SAP) et établissement prioritaires industriels (EPI) en annexe.

L'objectif des actions est de :

- Réduire les pressions azotées et l'amélioration des pratiques agricoles,
- Lutter contre l'érosion des sols et le ruissellement en s'appuyant sur des démarches qui aboutiront à la création de linéaires antiérosifs et l'amélioration des pratiques agricoles et non agricoles,
- Changer les pratiques agricoles et non agricoles, lutter contre le transfert des molécules les plus problématiques.
- Restaurer la morphologie des cours d'eau dégradés, les zones humides et la continuité écologique et sédimentaire par l'aménagement des ouvrages problématiques.

Les actions prévues sont cohérentes avec le programme de mesure et le PAOT, le SDAGE Loire Bretagne, le SAGE Vilaine et Blavet...

Pour la durée de la stratégie, soit 6 années de programmation, le montant prévisionnel s'élève à 4 065 832 €, comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Loudéac Communauté Bretagne Centre - Stratégie 2019 - 2024

Maîtrise d'ouvrage Loudéac Communauté Bretagne Centre

| Opérations | Coûts prévisionnels | | | | TOTAL |
|--|---------------------|---------------|---------------|------------------|--------------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | Total 19-21 | |
| Elaboration et animation du projet de territoire Eau - Animations générale et transversale - Communication | 61700 | 62000 | 62500 | 186200 | 375 200 € |
| Suivi de la qualité de l'eau | 13296 | 13500 | 13500 | 40296 | 82 056 € |
| Animation agricole - Prestations | 48700 | 48700 | 48700 | 146100 | 292 200 € |
| Action collective - Prestations | 39200 | 39200 | 39200 | 117600 | 235 200 € |
| Diagnostiques individuels agricoles - Prestations | 3600 | 3600 | 3600 | 10800 | 21 600 € |
| Accompagnement individuel agricole - Prestations | 3364 | 3364 | 3364 | 10092 | 20 184 € |
| Aménagements et travaux | 60764 | 130000 | 130000 | 348764 | 707 528 € |
| Animation du volet Milieux aquatiques | 88800 | 88500 | 89500 | 266800 | 533 600 € |
| Animation du programme Brez'h bocaje | 86800 | 86500 | 86500 | 259800 | 519 600 € |
| Travaux bocagers | 97800 | 100000 | 100000 | 297800 | 595 600 € |
| TOTAL MO LCBC | 517436 | 573960 | 574460 | 1 665 856 | 3 331 716 € |

Maîtrise d'ouvrage - Chambre Régionale Agriculture

| Opérations | Coûts prévisionnels | | | | TOTAL |
|---|---------------------|-------|-------|---------------|------------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | Total 19-21 | |
| Diagnostiques individuels agricoles | 37748 | 47919 | 47919 | 113586 | 227 144 € |
| Accompagnement individuel agricole | 14198 | 30763 | 30763 | 75724 | 151 448 € |
| Coûts direct | 2000 | 5000 | 5000 | 12000 | 24 000 € |
| TOTAL MO Chambre Régionale Agriculture | | | | 201310 | 402 592 € |

Maîtrise d'ouvrage - GAB

| Opérations | Coûts prévisionnels | | | | TOTAL |
|-------------------------------------|---------------------|-------|-------|--------------|------------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | Total 19-21 | |
| Conseil collectif agricole | 10540 | 10540 | 10540 | 31620 | 63 240 € |
| Diagnostiques individuels agricoles | 5480 | 5480 | 5480 | 16440 | 32 880 € |
| Accompagnement individuel agricole | 6260 | 6260 | 6260 | 18780 | 37 560 € |
| TOTAL MO GAB | | | | 66780 | 133 680 € |

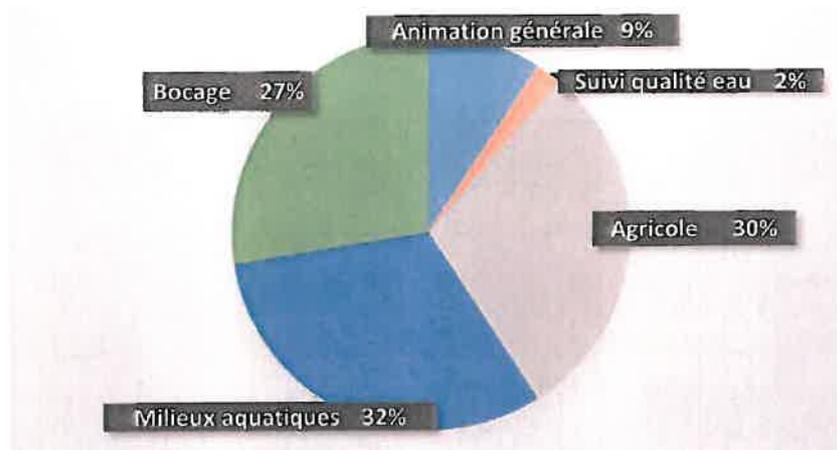
Maîtrise d'ouvrage - CEDAPA

| Opérations | Coûts prévisionnels | | | | TOTAL |
|-------------------------------------|---------------------|---------|---------|--------------|-----------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | Total 19-21 | |
| Conseil collectif agricole | 9 480 € | 2 820 € | 2 820 € | 15 120 € | 30 240 € |
| Diagnostiques individuels agricoles | 4 280 € | - € | 4 280 € | 8 560 € | 17 120 € |
| Accompagnement individuel agricole | 3 760 € | 3 760 € | 3 760 € | 11 280 € | 22 560 € |
| TOTAL MO CEDAPA | | | | 34840 | 69 920 € |

Maîtrise d'ouvrage - FDPMPMA

| Opérations | Coûts prévisionnels | | | | TOTAL |
|--|---------------------|-------------|-------------|--------------------|--------------------|
| | 2019 | 2020 | 2021 | Total 19-21 | |
| Etudes prescribibles à la définition pluriannuelle de travaux et bilans pluriannuels (suivi des milieux et indicateurs) | 2000 | 2000 | 2000 | 6000 | 12 000 € |
| TOTAL MO FDPMPMA | | | | 6000 | 12 000 € |
| TOTAL | | | | 1 574 786 € | 3 149 536 € |

➤ Répartition des dépenses par thématique sur la durée de la stratégie



2 – Gouvernance et moyens humains du contrat territorial 2019-2024

La gouvernance mise en place dans le précédent contrat territorial 2014-2018 est poursuivie jusqu'à fin 2024 dans le plan d'actions Oust et Lié 2019-2024, en intégrant la partie Blavet.

- Le porteur de projet est Loudéac Communauté Bretagne Centre. Il coordonne les actions du contrat et il est maître d'ouvrage de l'animation générale, du suivi qualité des eaux, des actions agricoles collectives (prestations), des actions bocage et milieux aquatiques relevant de l'exercice de la compétence GEMAPI. LCBC est maître d'ouvrage pour la Communauté de communes du Kreizh Breizh (CCKB), Lamballe Terre et Mer Agglomération (LTM) et Saint-Brieuc Armor Agglomération (SBAA). Une convention définira les modalités de financement.

- Le GAB intervient sous sa propre maîtrise d'ouvrage, pour certaines actions agricoles : Diagnostics changement de système et substitution de pratique et suivis post changement de système, actions collectives (plates-formes de désherbage mécanique, démonstration de matériel, organisation de fermes ouvertes, rendez-vous techniques...).

- Le CEDAPA intervient sous sa propre maîtrise d'ouvrage, pour certaines actions agricoles, en complément des prestations : rendez-vous techniques

- La Chambre régionale d'agriculture est maître d'ouvrage du volet actions agricoles individuelles.

- La FDPPMA est maître d'ouvrage des actions de suivis des indicateurs.

➤ Moyens humains pour le plan d'actions

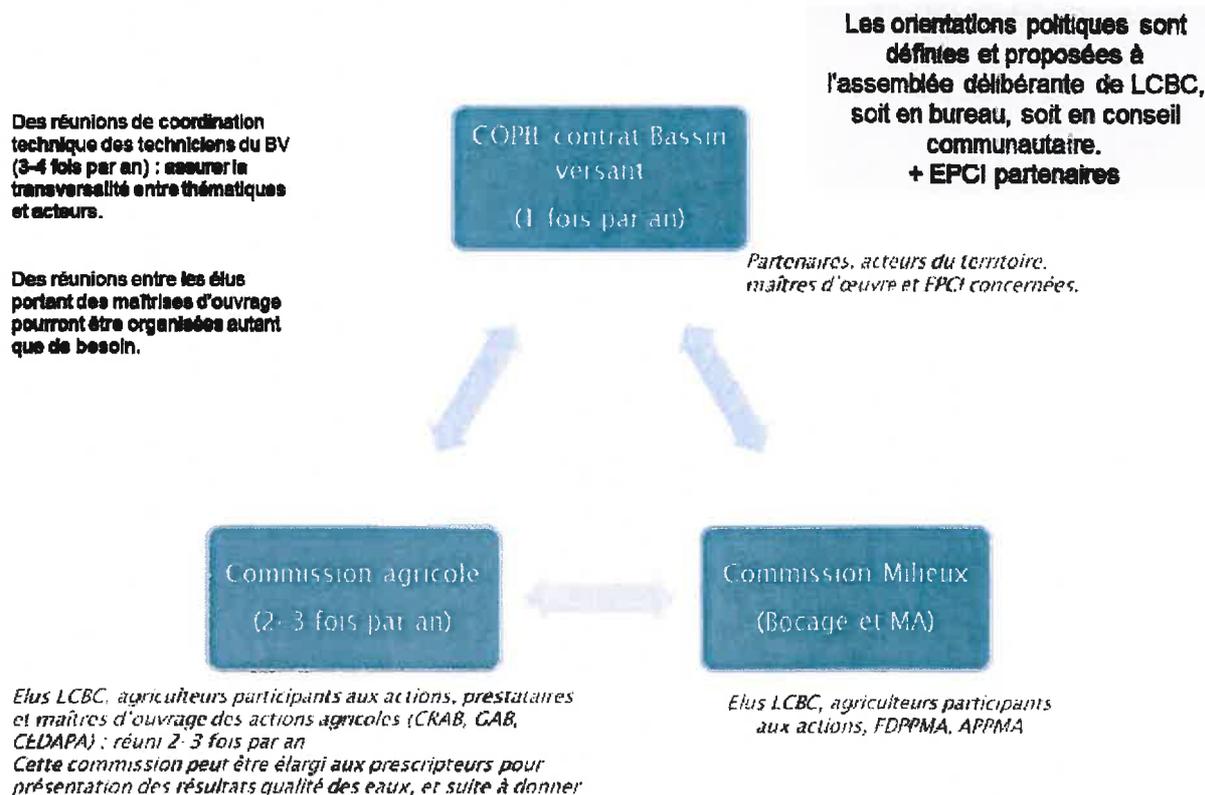
L'équipe d'animation du contrat de territoire est constituée de 6 ETP (hors prestations et suivis des milieux) exerçant les missions suivantes coordonnées entre elles :

| Thématique d'actions | Moyen humain Annuel (ETP) | Structure MO |
|--|---------------------------|--------------|
| Animation générale | 1 ETP | LCBC |
| Suivi qualité eaux | | |
| Actions milieux aquatiques | 2 ETP | LCBC |
| Actions collectives agricoles | Prestations | LCBC |
| Actions individuelles agricoles | 0,6 ETP | CRAB |
| Actions agricoles | 0,25 | GAB |
| Actions agricoles | 0,15 | CEDAPA |
| Actions milieux aquatiques – suivi indicateurs | (5j max) | FDPMA |
| Actions bocage | 2 ETP | LCBC |

Après signature du contrat de territoire 2019-2021, des procédures seront lancées pour les marchés nécessaires à la mise en œuvre des actions jusqu'à fin 2021.

3 – Pilotage, suivi et évaluation des actions

➤ Pilotage des actions



Les différents groupes et comités de pilotage des actions (COPIL) sont :

- Le Comité de Pilotage (COPIL) global du contrat de bassin versant une fois par an pour réaliser le bilan de l'année N et la programmation de l'année N+1 : partenaires, acteurs du territoire, maîtres d'œuvre et EPCI partenaire.
- La commission agricole : élus LCBC, agriculteurs participants aux actions, prestataires et maîtres d'ouvrage des actions agricoles (CRAB, GAB, CEDAPA) ; réuni 2-3 fois par an
Cette commission peut être élargi aux prescripteurs pour présentation des résultats qualité des eaux, et suite à donner.
- La commission thématique « Milieux » (Bocage et milieux aquatiques) - une fois par an pour bilan année N et programmation année N+1
- Des réunions de coordination technique des techniciens du BV (3-4 fois par an) : assurer la transversalité entre thématiques et acteurs.
- Des réunions entre les élus portant des maîtrises d'ouvrage pourront être organisées autant que de besoin.

Les orientations politiques sont définies et proposées à l'assemblée délibérante de LCBC, soit en bureau, soit en conseil communautaire.

➤ **Indicateurs de suivi et d'évaluation des actions**

Les indicateurs de suivis retenus seront joints en annexes du contrat de bassin versant.

Les indicateurs sont utilisés pour le pilotage des actions sur le bassin versant dans les différentes commissions citées précédemment. Par exemple, les résultats qualité de l'eau sont transmis régulièrement aux membres de la commission agricole, bocage et milieux. Ils seront également transmis à l'ensemble des techniciens du contrat.

Les indicateurs sont également utilisés pour évaluer l'efficacité des actions menées sur le BV dans les bilans annuels et dans les bilans évaluatifs réalisés à mi-parcours et au bout des 6 années du contrat. Ces bilans sont ensuite présentés au Comité de pilotage pour évaluer les actions réalisées et orienter les actions futures.